

DECLARATION LIMINAIRE DU CTPD DU 20 JANVIER 2011

Avant d'aborder l'ordre du jour, la CGT Fonction publique avec d'autres organisations syndicales a fait de cette journée du 20 janvier une journée d'actions et de luttes en direction des quelques 842000 agents non titulaires de la Fonction publique soit 16% de son effectif total. La précarité existe bel et bien dans nos 3 Fonctions publiques et même si la DGFIP à ce jour ne fait pas partie des administrations les plus touchées par ce phénomène, nous ne pouvons qu'être sur nos gardes avec la loi sur la mobilité votée récemment par le Parlement.

Cette précarité est synonyme d'arbitraire dans les recrutements, de temps incomplets imposés, de fins de contrats injustifiés.

Rappelons que la norme de l'emploi dans la Fonction publique doit être l'emploi de titulaires statutaires. Sur ce sujet également les déclarations du Président de la République concernant la titularisation progressive des contractuels sont en complètes contradictions avec les propositions gouvernementales de décembre 2010 excluant du dispositif ces mêmes contractuels.

Le CTPD convoqué aujourd'hui doit entériner les 14 suppressions d'emplois sur notre département. Il s'agit pour vous de décliner localement les décisions prises suite à la loi de finances 2011. Ce sont encore 2667 emplois qui sont supprimés au sein de la DGFIP. Entre 2009 et 2011, ce ne sont pas moins de 7 606 emplois qui ont été sacrifiés.

Le CTPD du 17/12/2010 sur les suppressions d'emplois ayant été annulé suite à notre intervention faisant remarquer des incohérences entre le CTPC et le CTP local sur les emplois supprimés, nous sommes convoqués aujourd'hui sur de nouveaux documents. S'agissant de la filière Gestion Publique, nous voudrions signaler qu'à notre sens il comporte des erreurs; ou alors il semblerait que vous ne suivez pas les prescriptions de votre outil de répartition des emplois ORE. Ainsi vous implantez 3,2 agents de services au lieu de 3,6 ou encore 1 agent Secrétariat Accueil au lieu de 2,9 préconisés. Pour autant que l'on puisse lire correctement ce tableau puisqu'il ne comporte pas les effectifs réels. La CGT FP 27 condamnant les suppressions d'emplois se refuse à discuter du choix de l'endroit ou du service devant supporter les réductions d'effectifs. Nous ne siégerons donc pas au CTPD emplois. Cependant, il faut signaler qu'il arrive bien tard pour une lisibilité sur les postes à pourvoir, car dans la Filière Fiscale les demandes de mutation ont lieu en ce moment avec clôture des demandes au 18/01/2011 pour une prise de postes au 01/09/2011(avec un report au 11/02 en cas d'emplois supprimés après avis du CTPD). D'ailleurs à ce sujet, était-il bien judicieux d'organiser le déménagement des services des ressources humaines à cette période?

Pour en terminer avec la question des emplois, n'ayant pas eu de réponse la dernière fois, nous vous rappelons que la CGT FP 27 avait dénoncé en 2009 les conditions du transfert du recouvrement de la taxe professionnelle devenue depuis contribution économique territoriale dans les SIE. Vous annonciez la création de trois emplois C par anticipation sur la loi de finances 2011 sur les sites d'Evreux Nord, Evreux Sud et Pont Audemer alors que cette mission concernait tous les SIE. Nous avions alors critiqué cette approche et l'anticipation évoquée qui était plus qu'hypothétique au regard des suppressions d'emplois qui touchent la DGFIP chaque année. Non seulement aucun emploi C n'est créé sur le département mais les trois services qui devaient voir une augmentation de leur effectif se trouvent amputés de 3 emplois de catégorie C. Belle démonstration!!!

Dans notre déclaration liminaire du 17 décembre dernier, nous avons une nouvelle fois mis en évidence les difficultés que rencontraient quotidiennement vos services (conditions de travail dégradées, insatisfaction des agents dans l'accomplissement de leurs missions de Service Public, charges de travail trop lourdes par rapport aux effectifs...etc....).

Aujourd'hui les agents souffrent cruellement de la baisse des effectifs dans nos deux réseaux, impactant profondément les conditions de travail et de vie au travail. Vous ne pouvez plus le nier, les comptes rendus des espaces de dialogue illustrent parfaitement les sujets que la CGT ne cesse de

dénoncer à tous les niveaux.

Pourtant, au cours du CTPD du 17 décembre, vous avez tenté de minimiser les difficultés dont les organisations syndicales se font l'écho. Vous avez affirmé que l'administration centrale, confortée par des sondages d'opinion de la SOFRES ou de l'IPSOS, ne partageait pas l'ambiance et la réalité du climat dénoncés par les organisations syndicales.

Bref le baromètre du ministère est plutôt au beau fixe.

La CGT-FP 27 ne peut cautionner ces propos en l'absence d'éléments concrets. Les personnels nous font régulièrement part de leurs difficultés dans les services. Le mal-être au travail est de plus en plus présent.

Pouvez vous nous communiquer les résultats des différentes enquêtes que vous avez évoquées ?

Nous vous rappelons que la CGT 27 avait demandé la convocation d'un CTPD à M. ROYER sur les conditions de travail au sein de notre département à l'issue d'une enquête réalisée par l'IPSOS entre le 25 juin et le 13 juillet 2007.

Les résultats sont éloquentes et représentatifs (un taux de participation de 52% à la DGI et de 55% dans notre département).

A la DGI, nous étions très largement en deçà des chiffres de la Fonction Publique (entre 10 et 25 points).

	DGI	FONCTION PUBLIQUE
Satisfaction au travail	54 %	64 %
Accomplissement professionnel	60 %	79 %
Fierté	68 %	90 %
Bonheur	67 %	92 %
Qualité de vie	5,6	6,1
Motivation	55 %	72 %

Satisfaction du contenu du travail:

Fonction publique 72%

DGI 64%

Eure 54%

SIE 50%

Organisation, répartition, charges de travail

Charges de travail 41% d'agents satisfaits à la DGI 33% dans l'EURE 21% en SAID.

Satisfaction dans le travail:

42 % des agents dans les SIE sont peu satisfaits ou pas du tout, et 63% en SAID. Contre 36% dans la Fonction Publique.

Pouvez vous encore affirmer que tout va bien à la DGFIP ? Que le moral est au beau fixe alors que les suppressions d'emplois de ces 3 dernières années sont encore venues aggraver la situation.

Au sujet des EDD, même si le débat n'est pas clos et n'est pas à l'ordre du jour de ce CTP, il nous semble important de revenir sur ce sujet.

Pour la CGT Finances publiques 27, la priorité avant même d'effectuer une 2ème vague de réunions en février, c'est celle de répondre aux agents sur les problématiques soulevées:

- Les indicateurs et les modes de pilotage vont-ils oui ou non être revus ou pour le moins être utilisés autrement?
- Le soutien technique demandé par les agents de la part des chefs de service va-t-il arriver?
- Les rapports professionnels et sociaux vont-ils évoluer entre la hiérarchie intermédiaire et les agents?
- La polyvalence dans les SIE et SIP peut-elle être revue alors même que tout démontre les limites de cet exercice?

Sur ces thématiques avez vous la main pour modifier le cours des choses ou s'agit-il d'un artifice supplémentaire pour gagner du temps? La CGT Finances publiques 27 a été partie prenante dans cette expérimentation mais elle ne saurait cautionner ses suites si la direction n'est pas en mesure de faire des propositions à très court terme qui changent réellement la vie des agents au travail.

Au delà des discours habituels, les personnels ont besoin de concret.

De plus, nous avons adopté au cours du dernier CTPD le règlement intérieur applicable aux comités techniques paritaires départementaux.

Il précise que la convocation d'un comité peut se faire soit à l'initiative de son président soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires des personnels.

Nous vous rappelons que l'Union SNUI SUD Solidaires vous a demandé la tenue d'un CTPD sur la formation professionnelle. Vous n'avez pas répondu à cette demande.

Étant l'organisation syndicale majoritaire au sein de cette instance, et remplissant à elle seule les conditions nécessaires pour la convocation d'un CTPD, nous vous demandons de bien vouloir programmer un CTPD sur la formation professionnelle dans les meilleurs délais (article 3). En l'état actuel des textes un rapport annuel sur la formation professionnelle est obligatoirement établi et présenté lors d'un CTPD et un vote est obligatoire sur le plan de formation.